


REVUE SPIRITUALISTE

JOURNAL MENSUEL

PRINCIPALEMENT CONSACRÉ

A L'ÉTUDE DES FACULTÉS DE L'AME

A LA

DÉMONSTRATION DE SON IMMORTALITÉ

et à la remise en lumière des vérités de la religion universelle

(Philosophie et exégèse religieuses, manifestation des Esprits, magnétisme, théurgie, sciences occultes, prophéties, théosophie, cosmogonie, ontologie, pneumatologie, psychologie, philosophie de l'histoire, etc., etc.)

RÉDIGÉ PAR UNE SOCIÉTÉ DE SPIRITUALISTES

Et publié par

Z. J. PIÉRART

EX-RÉDACTEUR EN CHEF DU JOURNAL DU MAGNÉTISME

Membre de diverses Sociétés savantes

Tome VI. — 8e Livraison

PARIS

BUREAUX : RUE DES BONS-ENFANTS, 29

—

1863

La Revue spiritualiste forme chaque année un volume, avec table raisonnée, renfermant douze livraisons.

Chaque livraison renferme le plus souvent un article de fonds, polémique, controverse ou déclaration de principes, sur une question pendante ou actuelle spiritualiste quelconque.

Ensuite viennent des études et théories, des analyses particulières d'ouvrages sur les matières que le Journal embrasse, études, théories et analyses dans lesquelles sont envisagés les doctrines et les faits actuels ou passés qui se rattachent au spiritualisme ou aux sciences occultes.

En troisième lieu figurent les faits, expériences et variétés spiritualistes avec les commentaires et explications qui sont jugés nécessaires. Parmi les faits communiqués on accueille de préférence tous ceux qui portent une garantie de leur authenticité, telles que la signature de celui qui les met au jour, et l'indication des circonstances de temps et de lieu suffisantes pour qu'on puisse recourir aux sources et constater la vérité du fait.

Çà et là, le Journal donne la biographie de quelque individualité spiritualiste célèbre, contemporaine ou prise dans l'histoire.

Parmi les manifestations médianimiques et les phénomènes psychiques que se propose d'examiner la *Revue spiritualiste*, figurent ceux des tables tournantes et parlantes, les communications directes ou indirectes des Esprits, apparitions, les miracles, les visions, les possessions, le somnambulisme, l'extase, la prévision, la prophétie, le pressentiment, la seconde vue, la vue à distance, la divination, la pénétration, la soustraction de pensée, les différents procédés de la magie, et en général tout ce qui est du domaine des sciences dites *occultes*.

Tout abonné a le droit d'assister quatre fois aux conférences et à des expériences qu'offre chez lui le directeur de la Revue.

Le prix de l'abonnement est de **10 fr.** pour Paris; de **12 fr.** pour la province et l'étranger, et de **14 fr.** pour les pays d'outre-mer — On peut s'abonner pour six mois en payant moitié du montant de l'abonnement. *On s'abonne à Paris, au bureau du* Journal, rue du Bouloi, 21. — Le prix des trois précédentes années est le même. — Les volumes de l'année 1858 se payent 20 fr.

— *Dans les départements, en envoyant un mandat obtenu par l'entremise des facteurs ruraux ou les directeurs de poste. — Les librairies, les bureaux de messageries, les maisons de banque à l'étranger, se chargent de l'envoi du montant des abonnements. — Les correspondants du Journal à l'étranger où on peut s'abonner sont: pour la* Hollande, *M. Revius, major de l'armée néerlandaise, à la Haye; pour la* Suisse, *M. Kasperowski, rue du Tiraillet, à Genève; pour les* États Sardes, *M. le Dr Galti, à Gênes; pour l'*Espagne, *MM. Bailly-Baillière, 11, calle del Principe, à Madrid; pour l'*Angleterre, *M. Baillière, libraire, 219, Regent street, à Londres; pour les* États-Unis d'Amérique, *MM. Coppens et Hebert, libraires, rue de Chartres, 56, à New-Orléans; pour le* Bas-Canada, *M. Desjardins, rue Saint-Vincent, 13, à Montréal.*

Il est fait aux libraires une remise de 10 p. 100 sur le montant de l'abonnement. — Tous les abonnements partent de la 1re ou de la 7e livraison inclusivement. — Aux personnes qui s'abonnent dans le cours de l'année on envoie les livraisons arriérées à partir de la livraison qu'ils choisissent pour point de départ de l'abonnement, et selon qu'ils s'abonnent pour un an ou six mois.

Prix du numéro par la poste.	1 fr. 50
Au bureau du Journal et chez les libraires.	1 fr. 25

On peut payer en timbres-poste. — Les lettres non affranchies sont refusées.

REVUE SPIRITUALISTE

ANNÉE 1863. — 9e LIVRAISON.

SOMMAIRE. Changement des bureaux de la *Revue spiritualiste*. — Le merveilleux en Orient et en Europe, 4e article. — Une maison hantée en Suisse. — Chronique spiritualiste, faits récents. — Fait magnético-spiritualiste. — L'abbé Marouseau et son nouveau livre sur la question des Esprits.

AVIS. — Les bureaux de la REVUE SPIRITUALISTE sont transférés RUE DES BONS-ENFANTS, 29. — C'est là que nous recevrons désormais les lettres qu'on aura à nous écrire, ou les visites des amis de la cause spiritualiste. — Nos séances hebdomadaires de démonstration expérimentale y auront également lieu tous les mercredis pour les abonnés et les membres de L'ŒUVRE DE LA PROPAGANDE SPIRITUALISTE.

LE MERVEILLEUX EN ORIENT ET EN EUROPE.

(4e article.)

POSSESSIONS DE NICOLE AUBRY, DE LA PAROISSE DE MATINCOURT, DU QUESNOY, D'ÉLISABETH DE RANFAING, DE LA PAROISSE DE LANDES, DU DAUPHINÉ, DES RELIGIEUSES D'AUXONNE ET DE LOUVIERS, SOURCES ET ATTESTATIONS AUTHENTIQUES.

Dans notre dernière livraison nous avons parlé des Aïssaouas d'Algérie et des phénomènes étranges que leur a vu produire, il y a une dizaine d'années, un des officiers supérieurs de notre armée. Dernièrement les journaux retentissaient de faits nouveaux dus à ces mêmes Aïssaouas, qui, cette fois, se seraient déplacés et seraient allés trouver les incrédules dans les grands centres de population de notre colonie. Ces faits, avec tant d'autres, se multipliant, il ne sera bientôt plus possible aux

sceptiques de dire que les faits de l'ordre merveilleux n'existent pas, ou que du moins il est impossible de les constater.

Ils existent et ils ont existé de tout temps, dans tous les pays. Il n'y a que ceux qui ne veulent ni les connaître ni les chercher là où ils existent, ou dans les monuments qui les mentionnent, qui puissent systématiquement les nier. Le nombre de ces aveugles obstinés, il est vrai, se trouve considérable, même parmi ceux que de nos jours on appelle les savants, comme si la première de toutes les sciences n'était pas celle qui consiste à constater les faits. Mais, pour tout ce qui est d'ordre spirituel, nos savants ne veulent aucun fait; ils les nient *a priori*. ils les écartent où les raillent. Ils se passionnent même souvent contre eux ou ceux qui les mentionnent. Or, nous le demandons, qu'ont de si criminel ces pauvres faits, pour exciter autant la bile des membres de nos instituts et facultés ainsi que celle de tous leurs fervents et aboutissants?

Au risque de les mettre encore bien en colère, nous allons continuer l'énumération de tous les phénomènes psychologiques extraordinaires qui se passent ou se sont passés en Orient et en Occident. Cette fois, c'est la France qui attirera nos regards. Elle a conservé le dépôt authentique d'une foule de phénomènes que nous pourrions appeler extra-naturels si nous ne croyions que tout se fait en vertu de lois naturelles. — Mais nous les appellerons, pour être plus près de leur véritable nom, faits contraires aux lois ordinaires, aux lois les plus connues de la nature; faits résultant de forces appelées occultes, et ainsi appelées attendu qu'on n'a pu les éclaircir encore; mais cela viendra si on finit par ne plus imiter les savants qui voudraient étouffer la connaissance de ces faits, et des démonophobes qui y voient invariablement l'action du diable. Pour nous, nous persistons à dire qu'ils sont purement et simplement dus à des Esprits bons ou mauvais, se manifestant en raison des milieux, des aspirations, des natures qui les sollicitent ou de celles dont une organisation particulière permet leur manifestation.

Laissons pour aujourd'hui ceux de ces faits qu'on a rangés ns le domaine de la mystique divine, pour ne nous occuper que s phénomènes peut-être plus retentissants et extraordinaires e de pieux écrivains ont classés dans la mystique naturelle ou abolique. Des choses incompréhensibles, sans doute, où les monophobes voient le diable, ennemi de l'Église, vont être sérées ; mais qu'on ne se hâte pas de conclure dans le sens la démonologie : nous saurons les expliquer en les résumant.

Nous ne parlerons pas de l'affaire si connue des possédées de oudun ; mais à côté de cette affaire, avant ou après, il y en a i en France de non moins remarquables.

D'abord, en première ligne, vient la fameuse possession de icole Aubry, jeune femme d'un boucher de Vervins, qui fut nduite dans la cathédrale de Laon pour être exorcisée par ivêque de cette ville, et que le roi Charles IX avec sa cour, ainsi a'une foule de grands personnages, voulurent voir. Un bas-lief de ladite cathédrale rappelle encore cette émouvante hisire, qui excita l'attention de la France entière, et sur laquelle il st demeuré plusieurs ouvrages contemporains importants (1). n prétendait Nicole Aubry possédée du diable, tandis qu'elle outenait que c'était l'âme en peine de son grand-père qui l'obdait; on l'exorcisait avec toutes les prières et les eaux bénites e la cathédrale, où on la faisait siéger, pendant ces opérations, ır une espèce d'échafaudage. Mais les prières et les cérémonies e l'évêque ne l'empêchèrent pas d'être parfois fameusement seouée par ses démons, et de s'enlever en l'air, entraînant avec lle les hommes qui s'attachaient à son jupon pour la retenir. ongtemps la malheureuse Nicole demeura en cet état, et meseigneurs les exorcistes faillirent y perdre et leur latin et leur au bénite.

(1) Voir nommément le *Trésor et entière histoire de la triomphante vicire du corps de Dieu sur l'Esprit malin de Beelzébub, obtenu à Laon*, 566, par Jean Boulœse. Paris, in-4°, 1578.

Vers la même époque on vit dans la paroisse de Matincourt en Lorraine, des faits non moins étranges. Les habitants hurlaient, jappaient et se roulaient à terre dans des convulsions épouvantables, le tout accompagné de faits incroyables. Sur les dires d'une sorcière et d'un magicien du terroir, et de plusieurs autres dépositions insignifiantes, il en résulta un procès en forme, et par suite jugement et condamnation à divers supplices, y compris le bûcher pour plusieurs (1).

En 1491, la ville du Quesnoy, en Hainaut, fut témoin d'une possession qui mit en émoi tous les habitants de cette contrée. Nous en avons longuement parlé dans nos *Recherches archéologiques et historiques* (2) sur ce pays. Qu'il nous suffise ici de citer la *Chronique du monde* de Jean Massée, imprimée à Anvers en 1540, qui en a dit quelques mots. « Dans cette même année 1491, dit le pieux chroniqueur, les démons (chose terrible à dire) vinrent établir leur demeure et s'installer dans le monastère des Dames du Quesnoy, qu'ils vexèrent misérablement (c'étaient des sœurs Augustines); vous les eussiez vues fréquemment vaguer à travers champs comme des chiens, s'élever dans les airs comme des oiseaux, grimper aux arbres comme des chattes, se suspendre aux branches, imiter les cris des différents animaux, *divulguer ce qu'on doit taire*, prévenir l'avenir. Enfin, chaque fois que monseigneur Henri, évêque de Cambrai, ou Gilles Nettelet, doyen de la cathédrale, homme de toute vertu, se présentait pour les exorciser : *Voilà*, *criaient-elles*, *le cornu qui s'avance*, *il vient pour nous menacer*. Après avoir eu recours à tous les saints, les noms de ces dames furent expédiés à Rome. Alexandre VI en donna lecture pendant le divin sacrifice de la messe, mais ce fut en vain. » (Le fameux Alexandre Borgia, en effet, ne devait pas avoir une grande vertu anti-

(1) Voyez la *Vie de B. Fournier, curé de Matincourt*, par le P. Bedel.

(2) Voyez nos *Excursions archéologiques et historiques* dans le pays de la haute Sambre, ouvrage publié il y a deux ans, avec une préface de Michelet.

iabolique.) Ce n'est qu'au bout de quatre ans que ces pauvres ames furent dépossédées, et cela lorsqu'on les eut renvoyées hez leurs parents ; c'est-à-dire qu'on finit par où l'on aurait dû ommencer. Voyez en effet toutes les histoires de lieux hantés.

En 1622, Marie-Élizabeth de Ranfaing, veuve Dubois, native le Remiremont (Vosges), fut atteinte de mouvements convulsifs si violents que plusieurs hommes, unissant leurs efforts, ne parvenaient jamais à les comprimer. Elle sautait, faisait plusieurs tours sur elle-même avant de retomber. Elle répondait, n'importe en quelle langue, à toutes les questions qu'on lui adressait, reprenant même ceux qui, lui parlant un idiome qui lui était étranger, commettaient des fautes contre leur propre grammaire. — Elle courait intrépidement sur les toits ; elle grimpait avec une adresse surprenante ; elle révélait les secrets les mieux gardés, lisait les lettres cachetées sous double et triple enveloppe, racontait, avec les détails les plus minutieux, des événements dont elle n'avait pas été témoin, et savait tout ce qui se passait à une grande distance d'elle (1).

Plus tard, de 1724 à 1733, des faits non moins extraordinaires avaient lieu au château du seigneur *Levaillant de Léaupartie*, paroisse des Landes, diocèse de Bayeux. Les trois demoiselles de ce châtelain éprouvèrent des symptômes de possession vers l'an 1724. Depuis, leur état convulsionnaire alla s'aggravant de plus en plus. En 1732, leurs crises arivèrent au plus haut point. On les vit en proie à des fureurs extravagantes ; elles faisaient des évolutions de bateleurs sur des saillies inaccessibles du château ; elles s'élançaient la tête la première à travers les carreaux de vitres, et, retombant au dehors, sur les pieds et les mains, elles couraient comme des *ménades*. Elles paraissaient souvent suspendues à l'air libre, et pendant un temps

(1) Voyez *De l'admirable vertu des saints exorcismes sur les princes des enfers, possédant réellement vertueuse demoiselle Élizabeth de Ranfaing*, etc., par Remi Pichard (médecin de Charles IV, duc de Lorraine), Nancy, 1622, in-8.

notables; elles rompaient ou se dégageaient très-facilement de forts liens avec lesquels on les attachait. Vers la même époque cinq autres femmes de la même paroisse tombèrent aussi dans des convulsions et donnèrent des preuves d'une possession analogue. Dans le nombre se trouva une servante même du sieur de Léaupartie, une fille de basse-cour. Les demoiselles de celui-ci, au moment de leur possession, répondaient parfaitement à des questions qui leur étaient faites en latin, bien qu'elles ne connussent pas cette langue. Il en fut de même d'Angélique, la fille de basse-cour. Dans le procès-verbal manuscrit d'un examen fait, le 17 septembre 1733, sur l'état de cette pauvre fille, on voit plusieurs exemples de cette faculté de répondre en français à des questions faites dans une langue qu'on ne comprend pas. Ainsi l'exorciste, s'adressant au démon (lisez mauvais Esprit) qu'il supposait posséder la servante, lui dit : *Præcipio tibi ut dicas nomen tuum.* La servante répond : Laisse-moi, j'ai tant mal à la tête.

D. *Tu non habes caput.*

R. Vraiment, si, j'ai une tête.

D. *Exi cito!* A quoi répond Angélique : Allons, encore à la porte! — *Absque porta!* s'écrie l'exorciste. — Je ne saurais sortir sans porte, répond la possédée, etc., etc. (1).

A la même époque, et dans la même province de Normandie, à Bully, près Rouen, une possession de même nature s'étendait généralement sur tous les habitants de l'endroit : des hommes mordaient des barres de fer rouge jusqu'à y laisser l'empreinte de leurs dents; des femmes se couchaient sur des brasiers; des enfants de six à sept ans portaient, sans se brûler, des charbons ardents dans leurs mains (2).

(1) Voir *Le Pour et le Contre de la possession des filles de Landes*, à Antioche, chez les Héritiers de la bonne foi, 1738; voir aussi le *Mémoire justificatif de la possession des filles de Landes*, par un anonyme.

(2) Voyez *Réalité de la magie*, par P. B. Simonnet, et l'*Histoire du parlement de Normandie*, par Floquet.

Les convulsionnaires des Cévennes perdaient ainsi totalement
 faculté de percevoir les sensations, mais l'histoire de ces
nvulsionnaires est trop connue pour que nous la rapportions ici;
ous ne parlerons que des convulsionnaires du Dauphiné, dont
a été beaucoup moins question, et qui, comme tant d'autres,
ouvaient être mis impunément en contact avec le fer, le feu et
tres causes de destruction sans en être atteints. Cette convul-
ion du Dauphiné commença par trois ou quatre petits enfants,
uis par une quinzaine. On les compta bientôt par centaines. (Ce
it est consigné dans l'histoire sous le nom de *petits prophètes*
u Dauphiné.)

Il gagna même les personnes âgées, et bientôt il se trouva
el village ayant autant de prophètes que d'habitants. On en vit
aître des troupes de deux à trois cents en une nuit. L'Esprit
es saisissait à l'improviste ; ils tombaient alors ; ils se roulaient
à terre, dans la neige ou dans la boue ; ils se relevaient, et, hors d'eux-mêmes, ils prophétisaient, sans avoir conscience de leur état. Quelquefois l'Esprit prophétique était précédé d'une maladie de quelques jours, dont les accès étaient une sorte de spasme ou agacement nerveux de peu de durée. La crise nerveuse semblait remonter des pieds à la gorge. Les paysans, qui avaient beaucoup observé ces faits, ne se trompaient guère sur l'issue de l'indisposition qui précédait l'invasion de l'Esprit. « C'est, disaient-ils, une préparation à l'autre maladie. »

En 1652, des faits extraordinaires de la nature de ceux qu'on a vu souvent dans les possessions épidémiques éclatèrent dans un couvent de religieuses d'Auxonne. Ces faits furent l'objet d'une minutieuse enquête de la part de prélats, de savants de l'époque, et il en est résulté un procès-verbal en forme que nous ne pouvons faire autrement que de reproduire d'après les *Causes célèbres*, vol. XI, p. 278. Le procès-verbal émane de quatre évêques et de quatre docteurs en Sorbonne. En voici les principaux passages :

« Nous, soussignés, après avoir entendu le rapport de

Mgr l'évêque de Châlon-sur-Saône sur les phénomènes qui s
sont manifestés à Auxonne, dans plusieurs personnes ecclésia
tiques ou laïques, lesquelles paraissaient possédées du mali
Esprit, lorsque ledit évêque, sur l'ordre du roi, et d'après l
commission de l'archevêque de Besançon, a dirigé pendan
quinze jours, sur les lieux mêmes, les exorcismes, après s'êtr
adjoint plusieurs prêtres d'un grand mérite et d'une grand
vertu, et M. Morel, autrefois médecin à Châlon, connu par s
science et son expérience, qui tous ont porté sur cette affair
le même jugement, nous regardons comme prouvés et incon-
testables les faits suivants : Premièrement, que toutes ces filles,
sans exception, au nombre de dix-huit, paraissent avoir eu le
don des langues, répondant exactement aux exorcistes lorsque
ceux-ci leur parlaient en latin, et parlant elles-mêmes en cette
langue ; que l'une d'entre elles, Anne l'Écossaise, appelée sœur,
a compris ce que l'un des exorcistes lui disait en irlandais, et l'a
traduit plusieurs fois en français.

« Secondement, que toutes, ou presque toutes, ont eu le don de connaître l'intérieur et les pensées des autres, lorsque ces pensées s'adressaient à elles. Ainsi, lorsque les exorcistes leur commandaient intérieurement quelque chose, elles le faisaient exactement. L'évêque de Châlon ayant ordonné, dans sa pensée seulement, au démon qui possédait Denise Parisot, servante du lieutenant général d'Auxonne, de venir à lui pour se faire exorciser, Denise vint aussitôt, quoiqu'elle demeurât dans un quartier éloigné de la ville, et elle lui dit qu'on lui avait ordonné de se présenter à lui. La même chose fut essayée avec la sœur M. Janini, de l'Enfant-Jésus, et avec Humberte, de Saint-François, à qui l'évêque commanda, au moment même de son paroxysme, de se prosterner les mains étendues en croix devant le saint sacrement, ce qu'elle fit aussitôt. Les autres ecclésiastiques, voyant que la même chose se répétait tous les jours, avaient pris l'habitude de n'adresser jamais à ces religieuses les ordres qu'ils voulaient leur donner que par la pensée.

« Troisièmement, en diverses circonstances, elles ont prédit
venir, et particulièrement en ce qui concerne les maléfices que
n voulait trouver non-seulement dans le cloître, mais aussi
ans le corps des autres sœurs, avec lesquelles elles n'avaient pu
entendre auparavant, et qui les rendaient ensuite au moment
récis qui avait été déterminé par les premières. Plus d'une fois
lles ont dit au seigneur évêque et à ses prêtres des particulari-
ès très-secrètes relativement à leur famille ou à leur maison.
ne fois même on leur indiqua l'époque d'un voyage qu'il de-
ait faire à Paris, époque qu'il ne connaissait pas lui-même. .

. . . .

« Cinquièmement, toutes les fois qu'on les forçait de montrer
ar des signes surnaturels la présence du démon, elles ont
béi avec docilité. Le seigneur évêque ordonna entre autres
hoses à Denise d'arrêter le pouls du bras droit, puis celui du bras gauche, pendant que l'autre marchait régulièrement; et le médecin constata que l'ordre avait été parfaitement exécuté. La même chose arriva deux ou trois fois à la sœur de la Purification. Or l'une et l'autre étaient également en parfaite santé, et ce phénomène ne pouvait par conséquent être attribué qu'à la volonté de l'exorciste. La poitrine de la sœur Marguerite, de l'Enfant-Jésus, sur l'ordre de son exorciste, s'enfla et s'éleva d'une manière prodigieuse, puis s'affaissa et reprit son volume ordinaire; et cela deux ou trois fois de suite. La sœur L. Awrey de la Résurrection, en présence de l'un des ecclésiastiques, garda pendant longtemps dans sa main un charbon embrasé, sans qu'il en résultât aucune trace de brûlure.

« Sixièmement, sur le simple commandement des exorcistes, leur corps a acquis une merveilleuse insensibilité. Ainsi, le seigneur évêque ayant ordonné au démon de Denise de fermer tous ses sens, le médecin lui enfonça une épingle sous l'ongle d'un doigt sans qu'elle ressentît aucune douleur. On lui ordonna ensuite d'arrêter le sang, et l'on retira l'épingle sans

que le sang coulât; puis, dès qu'on lui ordonna de couler il coula en effet, pour s'arrêter de nouveau lorsqu'on lui commanda de s'arrêter. Ce phénomène se renouvela plus tard chez la sœur de la Purification, qui engageait les assistants à employer le fer et le feu, parce qu'elle ne sentait rien de tout ce qu'on lui faisait. Plusieurs d'entre elles qui, d'après la déclaration de quelques autres, devaient aller le lendemain au sabbat, en ayant été empêchées, tombèrent dans une espèce de léthargie au moment même où le sabbat devait avoir lieu, et cet état dura plus de cinq quarts d'heures. Ceci arriva entre autre à la sœur de la Purification : tous ses sens étaient fermés, elle était sans mouvement, sans parole, sans sentiment, les bras en croix sur la poitrine, et tellement roides qu'il était impossible de les séparer ; les yeux fermés d'abord, puis ouverts, mais immobiles et privés de la faculté de voir. Lorsqu'elle revint de cette extase, elle raconta comment elle avait été en esprit au sabbat, et tout ce qu'elle y avait vu.

« Septièmement, après des exorcismes de plusieurs heures, il leur sortait souvent de l'estomac des corps étrangers ,qu'elles considéraient comme des maléfices et des charmes; elles vomissaient des morceaux de cire, des os, des cheveux, des cailloux plus larges et plus épais qu'un thaler, de sorte qu'il nous paraît difficile qu'elles eussent pu les rendre par la gorge dans l'état naturel. Bien plus, Denise, après un exorcisme de trois heures et des efforts extraordinaires, rendit un jour par la bouche une grenouille ou un crapaud vivant, gros comme le poing, et qu'on brûla aussitôt. . . . .

« Neuvièmement, parmi les mouvements et les poses de ces possédées pendant les exorcismes, quelques-uns étaient si extraordinaires, qu'ils surpassaient évidemment leurs forces, même celles de la nature humaine. La sœur Humberte, ayant reçu l'ordre d'adorer le saint sacrement, se prosterna à terre, mais de telle sorte qu'elle ne touchait le sol qu'avec la pointe du ventre tandis que la tête, les pieds et les mains, ainsi que tout

reste du corps, étaient levés en l'air. La sœur de la Résurrec-
on fit la même chose et resta quelque temps dans cette posi-
on, le corps ployé en cercle, de sorte que la pointe des pieds
uchait le front. Constance et Denise furent plusieurs fois jetées
ontre la terre en ne la touchant qu'avec le crâne et les pieds,
out le reste du corps étant en l'air, et marchèrent en cet état.
outes ou presque toutes, lorsqu'elles étaient à genoux, les bras
roisés sur la poitrine, se renversaient en arrière, de sorte que
e haut de la tête touchait la plante des pieds, tandis que la
ouche baisait la terre et y faisait le signe de la croix. Denise,
quoique jeune et de chétive apparence, enlevait avec deux doigts
et retournait en sens contraire, dans ses accès, un vase de marbre
rempli d'eau bénite, et si lourd que deux personnes très-fortes
auraient eu de la peine de l'ôter de son piédestal. Plusieurs
d'entre elles aussi se frappaient la tête contre le mur ou contre
le sol, avec une telle violence que, dans l'ordre naturel des choses, elles auraient dû se mettre en sang, et cependant il ne paraissait aucun signe de contusion ni de blessure.

« Dixièmement, toutes ces femmes étaient de différents états, séculières, protestantes, novices, professes ; les unes jeunes, les autres âgées, celles-ci de la ville, celles-là d'ailleurs ; les unes de bonne famille, et les autres de basse extraction ; les unes pauvres, les autres riches. Ces phénomènes ont commencé à se manifester dans le couvent depuis plus de dix ans, et on ne peut comprendre comment, dans un si long espace de temps, parmi tant de femmes de dispositions et d'intérêts si opposés, l'imposture, si elle avait eu lieu, aurait up rester cachée. Après un examen attentif, le seigneur évêque n'a trouvé personne soit dans le cloître, soit dans la ville, qui ne lui ait rendu un témoignage favorable de l'innocence et de la vie irréprochable des sœurs ou des ecclésiastiques qui ont travaillé en sa présence dans les exorcismes ; et lui, de son côté, les a toujours trouvés exemplaires. Considérant toutes ces choses, et de plus le témoignage du sieur Morel, médecin, qui a été présent à toute

l'affaire, et qui assure que toutes ces choses surpassent les limites de la nature et ne peuvent venir du **démon**, nous croyons que tous ces faits extraordinaires sont au-dessus des forces de la nature humaine et ne peuvent venir que de la possession du démon. Tel est notre avis. Donné à Paris, le 20 janvier 1662. Ont signé : † Marc, archevêque de Toulouse; † Nicolas, évêque de Rennes; † Henri, évêque de Rodez; † Jean, évêque de Châlon-sur-Saône; F. Morel, Nicolas Cornet, N. Grandin, frère Philippe Le Roy, tous docteurs de Sorbonne. »

Telle est l'attestation en forme que quatre évêques de France et quatre docteurs en Sorbonne ont cru devoir donner après une enquête minutieuse et après avoir pris l'avis d'un médecin. Les faits qu'ils rapportent ont-ils réellement eu lieu? Nous le croyons; car, dans la supposition de leur fausseté, nous ne pensons pas qu'il eût été permis et possible, au XVIIe siècle, en France, de mentir avec une semblable effronterie. Les faits nous paraissent d'autant plus véridiques qu'ils ne sont pas isolés, qu'ils se rattachent à une immense chaîne de phénomènes semblables, arrivés dans tous les pays, à toutes les époques, y compris celle où nous vivons. Ces phénomènes offrant partout des caractères identiques, étant attestés autant qu'une chose peut l'être ici-bas, ayant eu le droit de prendre place parmi les archives des faits, dits merveilleux, il n'en doit pas être autrement pour l'enquête d'Auxonne. Maintenant, pour accepter les faits, doit-on s'en référer en tout aux explications qu'en donnent les évêques signataires, aux conclusions qu'ils en tirent? Nous ne le pensons pas. Une chose est de constater des faits, autre chose de les interpréter. Rassemblons-les tous avec leurs preuves, comparons-les; on pourra, seulement les juger alors que ce grand travail d'enquête sera fait.

C'est pour venir en aide à ce travail que nous avons fait de ce journal un recueil de faits, présentés avec leurs preuves, leurs témoignages, leur caractère d'universalité, de répétitions fré-

quentes. Nous allons donc continuer et parler d'une possession non moins fameuse qui eut lieu en France, à la même époque, et sur laquelle nous avons publié un travail spécial, rédigé d'après des sources on ne peut plus nombreuses et positives. Nous voulons parler de la fameuse affaire des *possédées de Louviers*.

Ceux qui voudront connaître cette émouvante histoire dans tous ses détails n'auront qu'à lire la brochure que nous y avons consacrée. Nous allons en extraire les faits principaux.

Ces faits furent nombreux : il y eut des visions, des apparitions ; il y eut des manifestations physiques de l'ordre le plus extraordinaire, d'un caractère tout à fait tangible, parfaitement vues et observées. C'est à celles-ci que nous allons nous arrêter, comme étant de nature à jeter le plus de lumière sur les graves questions qui nous occupent.

Il a été attesté, par les religieuses de Louviers qui étaient demeurées étrangères à l'obsession de leurs compagnes, par les enquêtes diverses que l'on fit dans leur sein, les faits suivants : pendant que les malheureuses obsédées étaient dans le chœur de l'église, on voyait voler en l'air leurs règles, leurs bréviaires, leurs diurnaux, sans qu'elles-mêmes fissent le moindre mouvement. Tantôt c'étaient les pupitres et les livres qui se renversaient, les plats et ustensiles de cuisine que chacun apercevait tomber rudement aussitôt qu'en approchaient les obsédées. D'autres fois, les pauvres sœurs s'affaissaient malgré elles sur leurs genoux, étaient jetées violemment le corps contre terre, et maintenues de force dans des positions tout à fait contre nature, tandis que des mains invisibles attachaient leurs sandales, leurs disciplines et leurs chapelets à l'extrémité de leurs voiles. Pendant ce temps on voyait les lumières s'éteindre et se rallumer, on entendait des bruits, des tintamarres épouvantables dans les cheminées, et des sons de plusieurs voix d'hommes dans les dortoires. Une sœur fut plusieurs fois enlevée de sa cellule par des mains invisibles et retrouvée en des lieux

éloignés du monastère. Une autre fut saisie par le nœud de s ceinture, enlevée en l'air et précipitée d'un grenier en bas d'un montée, où elle fut relevée blessée, laissant échapper du sang par le nez; une troisième reçut sur la joue, de la part d'un main mystérieuse, un soufflet qui fut entendu de ses compagnes une quatrième, forcée, par l'Esprit qui l'obsédait, à lécher un patère, en eut la langue brûlée et couverte de pustules pendan trois jours, comme si elle eût léché un fer rougi au feu; un enfin fut guérie instantanément d'enflures, de pustules et de ver rues, causées par des piqûres d'orties et des contusions. On vi en outre la sœur de Jésus, possédée par un Esprit qui se nommai Accaron, s'élever de trois pieds en l'air pour saisir le soleil d'o du saint sacrement, et l'évêque d'Evreux, voulant la retenir être enlevé à son tour et jeté violemment à terre. Un autre Es prit, répondant au nom de Dagon, fit plus : s'acharnant après la pauvre sœur Marie du Saint-Esprit, il lui jeta un jour la tête e une main dans le feu, ce qui eut lieu sans la moindre brûlure ; et une autre fois, il la transporta sur un mur haut de dix pieds, d'où il la fit tomber violemment la tête la première, sans qu'il s'en suivît aucune lésion ni aucun autre mal qu'un léger étourdissement. On en vit d'autres marcher sur la surface d'une mare d'eau sans enfoncer, comme Pierre d'Alcantara, sainte Alma, saint Bernard; d'autres grimper comme des écureuils le long des toits et des murs, bondir en l'air, se tordre le corps en trois plis, de manière à ressembler à un serpent en peloton. D'autres enfin sentaient l'Esprit qui les obsédait passer dans le corps d'une autre possédée à la demande même de l'Esprit. Celle-ci alors demeurait clouée à terre, les bras étendus, ressemblant à des barres de fer, ayant le talon tellement effacé que le bout de la jambe ne présentait plus qu'une ligne droite, tandis que la tête était d'une pesanteur telle qu'aucune force ne pouvait la soulever de terre. Cet état durait jusqu'à ce que l'Esprit s'en retournât dans le corps qu'il avait précédemment quitté, et qui alors retrouvait l'agitation dont il avait été un moment délivré. Et l'on vit cette

ansmission réciproque des Esprits se répéter plusieurs fois en résence d'un grand nombre de témoins et amener à chaque fois s crises les plus incroyables. Ajoutez à cela les phénomènes rdinaires du magnétisme, la double vue, la vue à distance, la énétration de pensée, la connaissance et la découverte des hoses les plus secrètes et les mieux cachées, le don de répondre à des questions faites en des langues étrangères, et vous n'aurez ncore qu'un faible aperçu des phénomènes inouïs qui répandirent le trouble et la consternation au sein du monastère Saint-Louis de Louviers dans le courant de l'année 1641 et dans les premiers mois de 1642.

Un monument authentique, attestant la plupart de ces faits, est demeuré. Le parlement de Normandie, à cause de certains incidents soumis à sa juridiction, ayant demandé une enquête, cette enquête fut accordée par la reine Anne d'Autriche, régente du royaume. Une commission fut nommée afin de s'assurer si les faits étaient réels, si on ne devait pas plutôt les attribuer à quelque maladie, à quelque contagion épileptique et hystérique. Elle se composait de Charles de Montechal, archevêque de Toulouse ; de Jacques Charron, pénitencier et chanoine de l'Eglise de Paris, docteur en théologie ; de Samuel Martineau, également docteur en théologie et chanoine de ladite Eglise, et enfin de M. de Morangis, conseiller du roi et maître ordinaire des requêtes de son hôtel. Ces doctes et respectables personnages se rendirent au sein du monastère Saint-Louis, accompagnés du duc de Longueville, gouverneur de la province, et de l'illustre Cospean, évêque de Lisieux, qui avaient voulu assister en qualité de témoins. Ils appelèrent de plus dans leur sein un médecin de Louviers, nommé Briant. L'enquête eut lieu avec toutes les précautions possibles. Après l'examen le plus minutieux, ne voyant pas la plus petite trace de maladie ou d'indisposition corporelle chez les religieuses, et cependant leur voyant produire des faits extraordinaires ou en provoquer par leur présence, ils furent obligés d'avouer qu'il y avait en elles tous

les caractères de l'obsession, de la possession spirituelle. Toutefois, se défiant de leur jugement en pareille matière et voulant pousser plus loin encore la circonspection et l'examen, ils prièrent les médecins de Rouen de se rendre, comme eux, au monastère, afin de faire un autre enquête, afin que la plus grande lumière fût établie sur les faits étranges qui s'y passaient. Les médecins de Rouen obtempérèrent à cette invitation, et, quel qu'ait été leur peu d'empressement, comme médecins, à admettre des faits de la nature de ceux qu'on disait avoir lieu au monastère de Saint-Louis, ils ne purent s'empêcher, après un examen long et minutieux, de conclure de la même manière que les commissaires nommés par la reine. Il est bon de reproduire leur rapport, attendu qu'émané d'hommes de l'art, il offrira un caractère d'autorité que les sceptiques seront moins tentés de révoquer en doute. Voici les parties principales de ce rapport tel que nous l'extrayons de plusieurs pièces originales relatives à la ténébreuse affaire (1) :

« Les médecins de Rouen, priés par MM. les commissaires députés par le roi de visiter les religieuses de S.-Louis de Louviers, prétendues possédées, et leur en donner advis, s'estant transportés audit lieu et ayant diligemment observé et considéré toutes les actions, paroles et mouvements desdites religieuses, tant hors que pendant leurs accès, en leurs exorcismes, communions, confessions et autres exercices de dévotion ; icelles interrogées pendant leur tranquillité et en leurs accès, sur tout ce qu'ils ont cru pouvoir donner lumière à cette connaissance, ont jugé conformément lesdites religieuses, au nombre de cinq, estre véritablement possédées, par les signes suivants, distingués en trois chefs : premièrement, aux choses qui dépendent de l'intellect et de l'esprit; secondement, aux choses qui dépendent du corps ; et tiercement, en ce qui dépend des choses sacrées ; sans s'arrêter

(1) Voyez, dans notre brochure intitulée : *Affaire curieuse des possédées de Louviers*, la nomenclature raisonnée de ces pièces diverses.

ɩ signes présomptifs, dont les théologiens font douze sortes, rce qu'ils ne concluent nécessairement.

'ignes remarqués auxdites religieuses dépendant de l'esprit.

1° Qu'elles connaissent les personnes qu'elles n'ont jamais ıes, les appelant par leurs noms, et les distinguent par les pro- ssions qu'elles font.

2° Qu'estant ignorantes, et principalement les jeunes et les ɔvices, lesquelles à grand'peine savent par cœur les litanies, stant aux accès de leur possession, font des discours sur les lus hauts et difficiles mystères de nostre religion, avec des con- eptions si rares, des termes si significatifs, des paroles si for- es, un fort long temps, qu'elles donnent de l'estonnement à eux qui les entendent, et hors de là elles sont ignorantes.

3° Qu'après leurs plus violentes convulsions, extases et autres plus curieuses agitations de leurs accès, elles se ressouviennent le tout ce qu'on leur a dit et fait : ce qui n'arrive jamais aux maladies qu'on pourroit accuser en ces religieuses, comme l'épilepsie, phrénésie, manie, et autres auxquelles on perd la mémoire lors des accès.

4° Qu'elles entendent les langues grecque et latine, répondent aux interrogatoires qu'on leur fait en ces langues, en langage vulgaire et après un peu de temps, et font aussi précisement les choses, lesquelles on leur commande en ces langues.

5° Qu'elles découvrent les choses desquelles elles n'ont jamais eu connaissance, comme elles l'ont fait pour le corps du Picard et les charmes et les maléfices cachés en plusieurs lieux de leur monastère, désignant particulièrement et véritablement les lieux où ils estoient, encore qu'ils fussent huit ou dix pied dans terre; ot même les choses desquelles ils étaient composés, le tout s'estant trouvé véritable.

6° Qu'elles ont dit à plusieurs ce qu'ils avoient fait et même

les desseins qu'ils avoient eus, qu'ils ont reconnu estre
ble. Et ont aussi donné advis à beaucoup de se prendre
des choses qui leur estoient importantes.

7° Que, lorsqu'elles sont hors de leurs accès, elles sont
tranquilles, humbles, demandent pardon à Dieu, la bé
tion à ceux qui les assistent et reconnoissent que ce qu'ell
dit et fait n'est point de leur volonté, mais par la contrain
démons qui les possèdent.

8° Qu'elles nomment les démons qui les possèdent par
propres noms, et les démons s'appellent l'un l'autre pa
mêmes noms.

Signes des choses qui dépendent du corps.

1° Qu'elles font plusieurs choses par de là l'ordre et la
de la nature et qui ne peuvent être référées à aucunes ma
dies quelles qu'elles soient, leurs accidents étant tous d
férents.

2° Qu'elles parlent intelligiblement la bouche ouverte et
langue tirée hors d'icelle.

3° Que dedans leurs plus violentes convulsions et ac
elles parlent, ce qui est contre la nature de ces maladies.

4° Qu'en un moment, sans fléchir le corps, elles se jettent
arrière sur la teste, la battent d'une force incroyable su
plancher fort longtemps, et se relèvent tout de même et en
moment sans s'ayder des mains.

5° Qu'elles se portent sur le plancher, sur l'extrémité de
teste et la pointe des talons, rendent leurs corps en arcad
seulement soutenues sur ces deux parties, coulent de cette fa
sur le plancher, sans s'appuyer des mains, et n'est possible
toute force leur pouvoir faire abaisser le ventre ainsi élevé
pendant ce temps ont les pieds et les mains recrochés com
des crampons en pieds de chapon rosty.

6° Qu'ayant demeuré ainsi en convulsion universelle et

dinaire, elles se relèvent de terre en un instant sans l'ayde
mains et sans témoigner aucune lassitude ny débilité, font
actions de force et d'agilité, sautant par-dessus les bancs et
tables sans y toucher, s'élançant et passant par des fenêtres
itueusement la tête la première sans se blesser.

7° Que s'estant battu la tête, les mains, les coudes et les pieds
longtemps contre le plancher d'une force incroyable, qui fait
atir du bruit de leurs coups le lieu où elles sont, avec éton-
nement des assistants, elles ne ressentent ni pendant ni après
une douleur, et ne restent en ces parties, ainsi martelées,
une rougeur, effleurement, meurtrissures, marque ni impres-
n; ces parties faisant aussitôt leurs actions comme en pleine
té.

8° Que une d'entre elles que possède Dagon, s'estant lancée
terre et passée par une fenêtre d'étroite ouverture, de hau-
r d'une demi-pique de terre, la teste la première, et ayant esté
tenue en l'air par le bas de sa robe accrochée à un barbillon
fer de ladite fenestre, se reguinda sans aucun ayde ni sous-
n et dégagea sa robe qui estoit ainsi accrochée, puis retomba
e l'autre costé sans se faire aucun mal, et rentra aussitost de-
dans leur chapelle dansant et chantant.

9° Qu'après que leurs accès sont passés, leurs corps demeu-
rent quelquefois tellement attachés contre terre, qu'il n'est pos-
sible à toute force humaine de leur faire perdre de la hauteur
d'une feuille de papier; ce que l'on a essayé plusieurs fois à
l'ayde de six hommes, toujours inutilement. Et incontinent
après se relèvent d'elles-mêmes.

10° Qu'elles montent à des arbres vite comme un escureuil,
avec leurs robes et sandales, et se coulent jusqu'à l'extrémité
d'une branche qui ne pourroit pas porter deux livres pesant et
y demeurent quelque temps avec crainte et étonnement des as-
sistants, et, repassant par-dessus les mêmes branches, descen-
dent comme elles ont monté.

11° D'autres, se jetant dedans un puys, ne soutiennent tout

leur corps que sur le poing qu'elles appuient sur la margelle, s
retirent sans autre soustien, et font la pirouette autour du pu

12° Que la nuit, en laquelle les maladies de l'esprit font pl
de violence au corps et travaillent davantage les malades, c'
lorsqu'elles ont plus de repos et sont moins travaillées de les
démons, disant qu'ils les laissent pour aller au sabat.

13°. Que dedans leurs accès elles hurlent, sifflent, aboien
dansent, sautent, chantent, crachent, tant sur les choses sacré
qu'on leur présente que sur le nez d'iceux qui les ont assisté
disent des paroles et chansons dissolues, et le tout presque e
même temps. »

Après avoir énuméré les signes dépendant des choses sa
crées, signes moins curieux que les précédents, et que leur lo
gueur nous fait un devoir de passer sous silence, les médecin
ajoutent :

« Il y a beaucoup d'autres choses qui sont encore davantag
pour la preuve de leur possession.

Mais parce qu'elles ont été recueillies aux actes journaliers d
leurs exorcismes, et qu'*il est meilleur de les taire que de le
publier, ils ont trouvé bon de ne les employer*.

Pour tous lesquels signes lesdits médecins ont jugé la vérité
de ces possessions, ne pouvant être référées aux causes naturelles ny aux maladies, ce qu'ils maintiennent.

Ont signé : L'Empérière et Maignard. 2 septembre 1645. »

Voilà un aperçu des faits de possession, de manifestation d'Esprits les plus remarquables qui aient eu lieu en France. Mais bien que ces faits aient été minutieusement, longuement observés, bien qu'ils aient été attestés par d'imposants témoignages revêtus de toutes les formes authentiques nécessaires, nos sceptiques s'obstineront sans doute à les révoquer en doute. sous prétexte que les faits sont éloignés, qu'il est impossible d'aller sur les lieux exercer son contrôle, interroger acteurs et témoins, s'assurer de la parfaite sincérité, du bon esprit

bservation de ces derniers. Eh bien, à ces sceptiques nous rirons le récit de faits actuels dont ils peuvent facilement aller ssurer. Les témoins sont vivants, très-vivants, et ils s'empresont de leur raconter comment de sceptiques qu'ils étaient x-mêmes ils sont devenus on ne peut plus croyants. Voici les ts tels que les a racontés un de nos collaborateurs, d'après e brochure que nous avons annoncée dans notre dernière liaison :

UNE MAISON HANTÉE EN SUISSE.

—

Il faut que le scepticisme en prenne son parti. Des faits comme lui que nous allons raconter se multiplient et deviennent de lus en plus communs. Nous ne faisons ici que l'office de raporteur.

M. Joller est un des avocats les plus estimés de Stans, chefeu du canton d'Unterwalden. Honoré de ses concitoyens, il ut élu, en 1857, membre du conseil national de la Suisse. « La uperstition, dit-il dans la *Relation des phénomènes mystiques* lont il fut témoin (*Darstellung selbsterlbeter mystischer Ersheinungen*, Zurich, 1863, br. in-32), la superstition fut oujours bannie de ma maison, et jamais on n'y entendait parler de revenants. C'est donc par une *véritable ironie du sort*, je ne saurais l'appeler autrement, que la maison où l'on croyait le moins aux esprits de l'autre monde devint précisément le lieu d'élection des phénomènes incroyables que je vais exposer. »

Un mot d'abord sur ce lieu d'élection. La maison de la famille Joller est située dans un des points les plus ravissants de la vallée de Stans. Brûlée le 9 septembre 1798, à l'époque de l'invasion française, elle fut reconstruite à vingt pas de l'ancien emplacement. La grand'mère de M. Joller, veuve depuis peu d'années, perdit, dans la même journée fatale, son fils aîné, frappé d'une

balle ennemie. Plus tard elle fut accablée d'impôts et jetée en prison par la faction politique dominante. Remise en liberté elle entendit pendant une nuit très-sombre frapper quelqu'un —elle ne sut jamais qui,—contre les murs de la maison à demi reconstruite; en même temps une voix inconnue lui dit de s'enfuir immédiatement avec tous ses enfants, parce qu'une troupe de soldats venait de nouveau envahir le pays. Obéissant à cette voix étrangère, elle partit dans la même nuit avec toute sa petite famille, composée d'un garçon de quinze ans et de quatre filles, dont l'aînée avait dix-neuf ans. Celles-ci furent noyées dans un torrent par suite de la rupture d'un pont sur lequel leur mère avait passé la première. Elle ne mourut que longtemps après, en 1829, « après un second mariage resté stérile ». Quant au fils, le seul sauvé des cinq enfants, parce qu'il avait suivi une autre voie sur les traces d'un guide, il se maria de bonne heure, eut douze enfants, dont il perdit sept en bas âge et mourut en 1845. L'un des enfants qui sont restés de ce fécond mariage est M. Joller, né en 1818, l'auteur de la relation que nous avons sous les yeux. — Ces détails d'intérieur pourront paraître superflus à beaucoup de lecteurs; ils ont, au contraire, une grande importance pour ceux qui sont familiarisés avec ce genre de phénomènes.

Depuis le commencement de juin 1861 jusqu'à la fin d'octobre de la même année, M. Joller nota presque jour par jour ce dont il fut le témoin pour ainsi dire involontaire. Dès l'automne de 1860, sa domestique assurait avoir entendu frapper des coups contre son lit, et des bruits semblables avaient été perçus par sa femme et deux de ses filles dans leur chambre à coucher. M. Joller, averti, n'y fit d'abord aucune attention : il croyait en avoir découvert la cause dans le jeu des meubles, composés de différentes espèces de bois. Au commencement de juin 1861, un de ses fils, âgé de neuf ans, garçon robuste et hardi, fut trouvé évanoui dans une chambre du troisième étage. Ayant repris ses sens, cet enfant raconta qu'après avoir entendu frap-

trois coups à la porte, il avait vu celle-ci s'ouvrir brusque-
nt pour livrer passage à quelque chose de blanc et d'informe,
qu'il avait aussitôt perdu connaissance. Le père n'y vit qu'un
it de l'imagination, et il n'en fut plus question autrement.
Cependant des sons de différente nature continuèrent à se
re entendre dans toutes les pièces de la maison, et la servante
voulut plus, le soir, rester à la cuisine, affirmant qu'elle y
yait des figures grisâtres, étranges, et qu'elle entendait des
nglots. La servante fut renvoyée et remplacée par une jeune
nne de treize ans. Bientôt, aux bruits ordinaires vinrent se
ndre des déplacements de meubles, des pierres lancées par
s mains invisibles, des sons de voix, etc. Il y eut même des coups
appés sur l'invitation de quelques enfants, mais ceux-ci n'en
èrent pas parler à leur père. Nous abrégeons, pour arriver aux
iénomènes dont l'incrédule M. Joller devait être lui-même
moin. Ce fut le 19 août qu'il entendit des coups frappés
ntre le mur. « Convaincu, rapporte-t-il, qu'il y avait derrière
: mur quelque chose de vivant, peut-être un rat, je frappai à
on tour, pour le faire déguerpir; mais les coups n'en devin-
ent que plus forts. Je cherchais partout, mais inutilement,
our en trouver la cause; les toctoc se firent même sentir
utour de moi pendant que je travaillais. » — M. Joller pour-
uivit ses investigations dans toutes les chambres sans obtenir
ucun résultat. Un jour, à dix heures du matin, au moment où
ne porte s'ouvrit brusquement sous des coups vivement frap-
és, il aperçut derrière elle quelque chose d'opaque qui s'en-
uyait comme un éclair vers la cheminée. Au même instant sa
emme et un de ses enfants lui crièrent qu'ils venaient de voir
listinctement un avant-bras décharné, brunâtre, s'écarter subi-
ement de cette porte. Il essaya de prononcer ce verset de la
Bible : *Spiritus carnem et ossa non habet;* mais sa langue
tait comme paralysée. Il chercha dans la cheminée, mais il n'y
emarqua aucun indice d'être vivant.

Le tapage qui se fit dans la maison attira bientôt la curiosité

des passants, qui s'attroupaient, et M. Joller alla en prévenir police. Les coups étaient devenus si forts, qu'ils faisaient sau en l'air tous les objets mobiles sans les briser. De lourdes port s'ouvraient et se refermaient d'elles-mêmes avec une telle vi lence, qu'elles menaçaient d'éclater en morceaux. Parmi l hommes honorables, témoins de ces manifestations, M. Joll cite le conseiller Zimmermann ; le docteur K... de Deschwande naturaliste distingué ; M. Odermatt, président du tribuna M. Schallberger, juge ; M. Jann, directeur de la police ; docteur Christen ; M. Niederburger, commissaire épiscopal ; P. Guardian, etc. Comme tant d'autres, ils essayèrent vain ment de les expliquer par des actions magnétiques, électrique galvaniques, etc.

Quant à la famille Joller, elle fut accusée de sorcellerie p les fanatiques, et la populace se serait peut-être portée à d voies de fait si M. Joller n'eût pas pris la résolution de fai intervenir l'autorité locale, qui nomma, le 25 août 1861, un commission d'enquête composée de trois membres. Celle-c s'installa dans la maison, dont elle avait fait préalablemen sortir tous les habitants. Mais pendant cette surveillance, qu dura environ quatre jours, aucun phénomène ne se manifesta La famille Joller rentra dans la maison, et dès le lendemai les mêmes manifestations recommencèrent et se continuèren presque sans interruption jusqu'au 22 octobre suivant, o M. Joller alla avec tous les siens s'établir ailleurs. Dans ce intervalle il se produisit des bruits cadencés, des transports o balancements d'objets, des apparitions de flammes, de petit nuages à contours plus ou moins réguliers, des figures hu maines revêtues d'anciens costumes, des attouchements comm par des mains d'enfants ou par des bouts de doigts glacés, etc Le jour du départ, les enfants furent poursuivis avec des pro jectiles lancés par des mains invisibles.

La maison ne fut louée qu'au printemps 1863, et depuis lors tout y est, dit-on, rentré dans l'ordre. De son côté, M. Joller

ffirme qu'il n'a pas été inquiété jusqu'à présent dans sa nouvelle demeure. Cette tranquillité se maintiendra-t-elle? C'est douteux si M. Joller a dans sa famille un médium. Dans tous les cas, nous le prions de vouloir bien nous tenir au courant de tous les incidents qui pourraient se reproduire.

H...

CHRONIQUE SPIRITUALISTE.

FAITS RÉCENTS.

Les grandes vérités que nous nous efforçons de démontrer contre tant d'hommes qui les nient ou s'en moquent ont cela d'avantageux, entre une foule de bienfaits, qu'elles rétablissent entre les vivants d'ici-bas et ceux qui n'y sont plus des liens interrompus par la mort, et d'être une force, une source de consolations que la simple croyance à l'immortalité ne suffirait pas à donner. Une dame fort respectable, vivant en province, d'une vie retirée, n'avait qu'une seule mais grande joie sur la terre : une excellente et douce fille, qui avait fait de la vie de sa mère la sienne, n'attendant, n'espérant plus rien autre ici-bas que les tendresses de celle qui lui avait donné le jour. Tout à coup une mort subite coupe la chaîne si étroitement serrée de ces deux existences. La fille meurt loin de sa mère, à la suite des joies d'une douce fête d'épousailles, où elle avait conduit à l'autel une jeune femme, sa fille adoptive. Nouvelle foudroyante pour sa malheureuse mère, qu'elle avait momentanément quittée et qu'elle ne devait plus revoir. Les mères qui ont perdu leur enfant unique peuvent comprendre seules ces sortes de douleurs. Il fallut une bien grande force d'âme à celle-ci pour supporter la perte cruelle qu'elle venait de faire, seule désormais sur la terre, sans personne sur qui elle pût reporter une affection semblable. Mais cette mère était spiritualiste. Elle puisa dans ses croyances les forces et les consolations qui lui étaient nécessaires.

Elle avait été amenée au spiritualisme par quelques manifestations, entre autres par une apparition du caractère le plus émouvant. Une autre fois, dans un moment de recueillement, elle avait entendu des coups merveilleux dans un secrétaire. Elle y était allée, conduite par une impulsion secrète, et elle

avait trouvé les nom et prénoms de son père, gravés sur u papier qu'elle savait positivement dépouillé auparavant d toute écriture quelconque. Sa fille, émue comme elle, devenu croyante et médium comme elle, s'était plu, pendant de fré quentes heures de recueillement, à communiquer avec des es prits bien aimés. A sa mort, la mère fut naturellement poussé à demander à sa fille de se communiquer à son tour. Un doux un tendre commerce s'établit entre ces deux âmes, aupara vant si étroitement liées entre elles et que la mort n'avait fai que séparer momentanément. Nous avons été témoin de diver faits qui montrent la réalité de la correspondance spirituelle qu s'est établie entre la mère et la fille, et la parfaite identité de l'esprit de celle-ci. Un jour, en notre présence, par un temp calme, après que l'esprit appelé s'était annoncé par des coup dans une partie du salon éloignée de nous, des lueurs, troi éclairs, qu'une voyante, en ce moment présente, déclara êtr le résultat d'une opération spirituelle, apparurent soudain. Dans une autre occasion, en notre présence et par l'organe d'un médium tout à fait étranger, la fille, comme preuve d'identité, rappela à sa mère la dernière fois qu'elles avaient célébré leur fête ensemble, et quel avait été le jour de cette fête. Mais voici un genre de manifestation bien plus remarquable encore. Selon nous, elle a été la récompense d'une foi et d'un commerce spirituels soutenus, de la part de la mère, de ses vertus, de la pureté de ses intentions. A ceux qui sauront persévérer dans la foi et se montrer toujours dignes du souverain Père des hommes, il permettra que des satisfactions semblables soient accordées. Voici les faits tels que nous les a racontés la mère, dans une récente lettre :

« Cher monsieur, je n'avais de pensée que pour mon enfant, et elle vient de me donner de sa présence une merveilleuse preuve. Vous savez où est ma serre. Il y a un endroit où elle se plaisait à venir s'asseoir à côté de moi. Un beau lis, que ni moi ni personne n'y a planté, vient de fleurir. Lorsque j'ai vu pousser le bouton, j'y ai fait peu d'attention. Je ne savais trop ce qui pouvait pousser à cette place où je ne mets jamais rien. J'ai ici une de mes amies qui est médium ; je la priai de demander à son esprit ce que pouvait être cette plante et d'où elle venait. « Je crois que c'est une amaryllis. — C'est l'esprit de « Mme de L... qui l'a apporté » (ceci s'appliquait à la fille de la dame qui questionnait), « sa mère sera satisfaite. Elle reconnaîtra « le bon goût de *son petit.* » Voilà textuellement ce qui a été répondu. Remarquez cette expression, *mon petit*, que j'employais quelquefois dans nos jours d'intime gaieté. Cette gra-

euse plante est bien une amaryllis belladone, mais plus alche, plus mignonne que la vulgaire, qui se trouve partout. : bord des pétales est légèrement panaché de filets du rose le us frais, et le reste est d'un blanc pur. La hampe est moins iute et moins grosse que celle de l'amaryllis ordinaire. J'ai deandé à mon enfant où elle avait pris cette fleur. « Qu'il vous suffise, m'a-t-elle répondu, de savoir qu'elle n'est ni dans votre jardin, ni même dans ceux que vous connaissez, pour être assurée qu'elle vient de moi. » — J'ai essayé de reproduire ette chère fleur, mais il ne m'a pas été possible d'en rendre la râce et la fraîcheur. »

. . . .

Voilà certainement des faits d'un caractère éminemment randiose et consolant; ils montrent jusqu'où peut aller, dans ertaines circonstances, l'action des Esprits. Une foi soutenue, e rares vertus, une volonté constante vivifiée par les sentiments :s plus tendres, ont pu procurer à une pauvre mère des consoations spirituelles du plus grand prix. Dans de telles circontances, les Esprits puiseront toujours la force nécessaire à eurs manifestations, et Dieu les y aidera puissamment. Que cela asse prendre courage aux spiritualistes et fortifie leur foi. Il 'est rien qu'ils ne puissent obtenir à leur tour, s'ils se montrent unimés des mêmes sentiments.

Pour ce qui est de la sincérité de la dame de qui nous tenons es faits, de son bon esprit d'observation, nous n'en faisons aucun doute.

Il en est de même d'un des hommes honorables de Paris, onctionnaire à la Bibliothèque impériale, qui nous a dernièrenent écrit une lettre, de laquelle nous extrayons le passage suivant. Il s'agit de faits souvent arrivés à des incrédules qui se sont rendus à nos séances de démonstration expérimentale.

« Je vous ai adressé, il y a environ trois mois, un jeune capitaine d'un esprit très-droit et d'une intelligence supérieure. — On peut vous l'avouer en ce moment, il était entré en sceptique chez vous, et en sortant de votre séance il ne se rangeait pas encore parmi les disciples de la nouvelle foi. Il croyait à une force exclusivement magnétique et se refusait à admettre toute influence surnaturelle. Deux capitaines, parfaitement incrédules, l'avaient accompagné. Nos trois Français s'en allèrent en riant beaucoup des évocations et en faisant bon marché des relations avec l'autre monde.

Par un hasard — qu'il faut peut-être attribuer à l'intervention divine, le lendemain, l'un d'eux se plaça à côté d'une table, engagea ses amis à suivre son exemple, et tout en se moquant des *mediums*, du spiritualisme et des Esprits, ils appelèrent l'âme

avait trouvé les nom et préno .prés, la table se soulevait, l
papier qu'elle savait posit .l, les manifestations avaient l
toute écriture quelconque .ises en doute. Vous comprenez
croyante et médium cor . .ge les Esprits avec un alphabet.
quentes heures de rer .., en anglais et en allemand. Un jeu
prits bien aimés. A . .et écrit plusieurs mots en chinois et
à demander à sa f .lumière est entrée dans toutes ces âm
un tendre cœur .mbée; au scepticisme a fait place .a
vant si étroiter .profonde. »
que séparer r
faits qui mr
s'est établ
l'esprit c
calme
dans
écl
le

.AIT MAGNÉTICO-SPIRITUALISTE.

SIMPLE RÉCIT.

—

Marseille, 5 octobre 1863.

Mon cher Monsieur Piérart,

Des faits, toujours des faits, dites-vous. En voici un extré-
mement intéressant et dont je vous certifie l'authenticité.

M. D., époux de l'une de nos somnambules les plus recher-
chées, vient de décéder. Le jour du convoi funèbre, un certain
nombre de parents et d'amis étaient réunis dans la maison mor-
tuaire, prodiguant leurs consolations à la veuve du défunt.

Quand vint le moment de l'enlèvement du corps, Mme D., s'a-
bandonnant à la douleur, fondit en larmes et les assistants se
groupèrent auprès d'elle.

Lorsque le cercueil fut descendu dans la rue, Mme D, enten-
dant les chant des prêtres, voulut se mettre à la croisée, afin de
voir encore une fois, disait-elle, son pauvre mari. Les assistants
s'y opposèrent. Alors Mme D., réunissant toutes ses forces, se
débarrassa des bras qui l'étreignaient et courut à la croisée.

A ce moment, Mme S., qui magnétise ordinairement Mme D.,
présumant qu'un événement exceptionnel allait se passer, fit
signe à l'assistance de laisser Mme D. en repos. Celle-ci était
toujours à la croisée, et on l'entendit au même instant pronon-
cer les mots suivants :

« Mon ami, mon cher Prosper, je suis ici, je veux t'accom-
« pagner. Non, nous ne nous quitterons plus. Oh! que je suis
« heureuse, je t'avais perdu et je te retrouve. Que je suis heu-
« reuse! »

A ce moment, le cortége, qui s'était mis en marche, était arrivé
à l'angle de la rue et avait disparu. Instantanément Mme D. se re-
tira de la croisée et tomba à genoux, en état complet d'extase.
Sa physionomie avait une expression de douce sérénité; elle
tenait ses bras en arc de cercle, comme pour embrasser quel-

ua son monologue de la manière suivante, soufflée :

attraper. Quel bonheur! Non, je ne veux *uelques secondes de silence*) « Nous allons à eronsensemble, n'est-ce pas? » (*Quelques se-*..) « Ah! nous voici arrivés, ne me quitte pas. je te suis. Nous voilà dans l'église. Laisse-moi er ce spectacle. Que fais-tu? Tu n'abandonnes pas rcueil? Non. Voyez, il tourne tout autour, il tourne en-re. Ah! je comprends, c'est pour lui dire adieu. » (*Silence squ'à la fin de la cérémonie*) « Vois, Prosper, c'est fini, il aut nous en aller. Ah! mon Dieu! où vas-tu? tu laisses ton cercueil? Oui, oui, je le vois, tu l'abandonnes. Mais attends-moi, ne monte pas si haut. » (*Ici Mme D. élève la voix.*) Prosper! Prosper! attends-moi, je veux te suivre, je vois où tu vas, je comprends que tu vas être heureux, je vais avec toi, je... je... » (*Ici Mme D. semble faire des efforts inouïs pour lever dans l'espace ; sa physionomie semble exprimer en même mps la joie et la peine. Elle continue de parler toujours dans tat d'extase.*) « Ah! mon Dieu! ah! mon Dieu! je ne puis plus te suivre. » (*Mme D. paraît être très-fatiguée et très-essouf-ée*). « Prosper! Prosper! mon ami, je ne puis plus..., je..... adieu..... adieu.... »

A ce moment, Mme D. s'affaisse sur elle-même ; elle est cou-erte de sueur ; on la transporte sur un canapé, et M. S., *qui ne avait néanmoins nullement magnétisée*, lui fait des passes en ravers pour la ramener à l'état naturel, ce qui eut lieu immé-iatement.

J'ai à peine besoin d'ajouter que Mme D. ne se souvenait de ien, et que la plus profonde émotion avait gagné les assistants endant la séance que je viens de raconter.

Un abonné de la REVUE SPIRITUALISTE.

L'ABBÉ MAROUSEAU ET SON NOUVEAU LIVRE SUR LA QUESTION DES ESPRITS.

A M. Piérart, directeur de la Revue spiritualiste.

Paris, le 6 octobre 1863.

Cher Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer, si vous ne le savez déjà, que, dans sa nouvelle brochure, dirigée particulièrement contre l'école spirite, M. l'abbé Marouseau prend votre dévoué serviteur et collaborateur à partie. Je n'appartiens pas à l'école spirite, mais l'honorable curé de Mortroux a l'humeur belliqueuse, et il aime à frapper de droite et de gauche. Malheureusement, lors-

qu'on frappe ainsi de droite et de gauche, on risque de frappe quelquefois à faux, et c'est ce qui est arrivé à M. l'abbé Marou seau à l'égard de ma très-humble personne. Je me suis tâté de pieds à la tête, pour savoir si je n'avais pas quelque *bleu* ou quelque égratignure, et j'ai eu la satisfaction de me sentir intact, soit dit pour rassurer ceux de vos lecteurs qui auraient l'extrême obligeance de s'intéresser à ma santé.

M. l'abbé Marouseau dit que je ne suis pas théologien, et il a bien raison. Je ne le suis ni ne veux l'être. La théologie a été trop funeste à l'humanité, la théologie a fait verser trop de sang, elle a brûlé trop d'hérétiques ; la malheureuse, pour que j'éprouve le moindre désir d'être de ses adeptes. Passons, monsieur le curé, passons. . . . . .

M. l'abbé Marouseau m'accuse ensuite, à propos de la stupide condamnation de Galilée, d'avoir confondu entre eux l'Église, le pape et l'inquisition. Ah ! c'est ici, cher monsieur, que je regretterais de n'être pas théologien, si je ne venais de formuler contre la théologie l'anathème qu'elle a si bien mérité. En effet, si j'étais théologien, je comprendrais la subtilité par laquelle M. le curé de Mortroux veut séparer les unes des autres trois choses *bien distinctes*, ainsi qu'il les appelle. N'étant qu'un simple philosophe, j'ai la naïveté de les regarder comme solidaires, et de croire que, lorsque l'Église n'est pas désavouée par le pape, ni le pape par l'Église, ni l'inquisition par l'un ou par l'autre, ils endossent tous trois la même responsabilité. Allons, monsieur le curé, ce que vous avez dit là n'est pas très-sérieux, et vous gâtez votre affaire par de semblables équivoques. Je sais bien que les catholiques en général et messieurs les membres du clergé en particulier n'aiment pas qu'on leur parle de la condamnation de Galilée : ils voudraient pouvoir effacer cette triste histoire de leurs archives. Mais du moment que cela n'est pas possible et que *ce qui est écrit est écrit*, qu'ils ne cherchent donc pas à l'innocenter, à la justifier par je ne sais quels misérables prétextes. Leur en coûte-t-il donc tant d'avouer que le catholicisme s'est fourvoyé là comme dans plus d'une autre circonstance ? Finalement, puisque M. l'abbé Marouseau s'est laissé à son tour piquer par cette mouche, je l'engage à lire (ou à relire s'il l'a déjà lue) la dix-huitième lettre de Pascal, adressée au R. P. Annat, jésuite. Il y verra, au sujet de Galilée, au sujet de la rotation de la terre et de la question des antipodes, des réflexions qui pourront lui faire regretter ce qu'il en dit lui-même ; mais peut-être accusera-t-il aussi Pascal de n'être pas théologien... . . . .

M. l'abbé Marouseau continue en me reprochant l'antagonisme que j'ai établi entre le catholicisme et la science ; il pré-

ıd que jamais la science n'a trouvé la religion en défaut; il ɔmphe de ce que, la théorie de la vibration ayant succédé à la ·orie de l'émission dans l'étude physique de la lumière, une ɪertion de la Genèse s'est trouvée ainsi confirmée. Hélas! que choses il y aurait à dire là-dessus si l'on voulait approfondir question! Et le déluge *universel*, pour ne parler que de ce tit détail, le déluge universel, tel que la Bible le raconte, avec ; *cataractes du ciel*, ouvertes d'abord, puis fermées (où prez-vous les cataractes du ciel, s'il vous plaît, M. l'abbé?), est-il ssi d'accord avec la science? Mais laissons cela, pour ne pas oir trop raison, et arrivons à la dernière accusation formulée ntre moi par l'honorable curé de Mortroux.

M. l'abbé Marouseau insinue que je n'ai, avec tous les autres crédules, bien étudié la Bible que dans Voltaire, et la théologe que dans les ouvrages antichrétiens. Laissons la théologie, ıi dit plus haut ce que j'en pensais, et ne parlons que de la Bible.

M. l'abbé Marouseau n'a pas de chance, car ici encore il se ompe étrangement. J'ai dans ma bibliothèque trois exemplai·s de la Bible, deux en français, par deux traducteurs difféınts, et le troisième en latin (la Vulgate). C'est dans ces trois ɪemplaires, dans le dernier surtout, pour être plus sûr du ɪxte, et non dans Voltaire, que j'étudie la Bible. C'est là que je ıe heurte à bien des excentricités, que je pourrais signaler à l. l'abbé Marouseau si cela lui était agréable et si j'en avais le ɪmps, depuis le verset 21 du III° chapitre de la Genèse, où il est it que Dieu *fit des tuniques de peau à Adam et à sa femme et* ·s *en revêtit*, jusqu'au verset 12 du IV° chapitre d'Ézéchiel, où, i l'on en croit ce prophète, le Seigneur lui ordonna d'étaler sur on pain autre chose que de la confiture de groseille, sans aller ısqu'au verset 20 du XXIII° chapitre de ce même Ézéchiel, où e trouvent certains détails d'une autre espèce de crudité. Je re;rette de dire ces choses-là, car je respecte la Bible pour son aniquité, pour les curieux récits qu'elle renferme, pour les charnants épisodes qu'on y rencontre, pour ceux de ses enseigneneuts qui portent le cachet d'une véritable inspiration; mais aussi ɪourquoi M. l'abbé Marouseau s'avise-t-il de supposer que je ıe l'ai pas lue? A-t-il oublié que, lorsqu'il vint me communiquer e manuscrit de sa brochure, c'est moi qui lui indiquai la véritable source de la citation de l'Ecclésiaste qu'il fait à la page 48, ɪt qu'il attribuait à une autre autorité des livres saints? Qu'il me ɪardonne cette petite indiscrétion : son tort n'était pas grand et mon mérite était mince, car j'avais eu l'occasion d'employer pour mon propre compte la citation en question; mais enfin ce souvenir, s'il l'a conservé, eût dû le rendre un peu moins prompt à accuser.

Je termine, cher Monsieur, ne voulant pas tenir plus lon
temps M. l'abbé Marouseau sur la sellette. J'espère qu'il se mon
trera une autre fois plus adroit dans ses attaques et ne donner
plus de pareils coups d'épée dans l'eau. C'est d'ailleurs u
homme d'esprit et de cœur, qui mérite toute estime et tout
sympathie; il a beaucoup d'instruction et manie fort bien l
plume, comme vous avez pu en juger. Mais il faut qu'il se méf
un peu de son caractère légèrement batailleur, qui l'entraînera
à des escarmouches d'où il sortirait plus d'une fois battu. J
comprends qu'il défende *unguibus et rostro* la religion à laquell
il appartient et dont il est certainement un des plus dignes mi-
nistres. Cette religion, si vigoureusement combattue aujour
d'hui, non plus seulement par la philosophie matérialiste, mais
aussi par la philosophie spiritualiste, ce qui est bien plus dan-
gereux pour elle, a besoin d'être défendue avec la même vi-
gueur; seulement le philosophe conseille au prêtre de bien
choisir la place de ses coups et de frapper juste, attendu qu'un
coup mal porté et qui tombe à faux fait plus de tort à celui qui
le donne qu'à celui qui ne le reçoit pas.

Agréez, etc. P. F. Mathieu.

M. Mathieu n'est pas le seul que le respectable abbé Marouseau a pris à partie. Il tombe à bras raccourcit sur le pontife du spiritisme et sur nous. Comme nous croyons qu'il est du *devoir* du véritable apôtre de se défendre quand on l'attaque, faute de passer pour un homme impuissant ou attaché à des doctrines évidemment erronées, nous répondrons au curé de Mortroux. Nous espérons lui apprendre à lire dans la Bible mieux qu'il ne le fait, et nous appellerons son attention sur des points d'exegèse, que messieurs les catholiques jusqu'ici n'ont pas pris l'habitude de beaucoup considérer. Seulement nous avouerons que notre position à son égard est bien désavantageuse : n'ayant pas de journal, il ne pourra donner aucune place à notre réponse auprès de ses lecteurs. D'un autre côté, si nous arrivons à être convainquant, attaché comme il l'est aux liens *de* son orthodoxie, il ne pourra en faire l'aveu. Il n'est pas, en effet, dans la position d'un libre penseur, qu'aucun serment, qu'aucune chaîne ne retient. Z.-J. Piérart.

L'abondance des matières nous force de remettre à la prochaine livraison notre article sur le spiritualisme et les spiritualistes en Angleterre, résultat du voyage que nous avons fait dernièrement dans cette contrée.

Z. J. PIÉRART, *Propriétaire Gérant.*

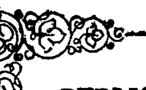
Paris.— Imprimerie Jouaust et fils, rue Saint-Honoré, 338.

perçu de quelques-unes des matières qui paraîtront dans les prochaines livraisons de la *Revue spiritualiste.*

Articles de fonds, Controverses ou Déclarations de principes. — Aux ptiques savants qui se déclarent parfaitement édifiés sur le peu de fondement du spiri-lisme, sans l'avoir examiné, ni étudié. — Les phénomènes spiritualistes, les manifes-tions *médianimiques* sont des faits aussi anciens que le monde; ces faits ont constitué le prin-pal domaine de toutes les religions, le fonds commun de la plupart des philosophies ancien-s. — Aveuglement incompréhensible de ceux qui en nient la réalité. — De l'existence des ns et des mauvais Esprits. L'élévation des pensées, le détachement de la matière, la oblesse du caractère, la générosité du cœur, la pratique de toutes les vertus, sont les nditions indispensables pour être en rapport avec les premiers. Du peu de fondement des mmunications émanées des seconds. — La question à l'heure qu'il est n'est pas de tirer s Esprits des révélations, des enseignements qui, au point où en est la science spiritua-ste, ne sauraient pas toujours avoir des garanties de certitude; mais ce qu'il importe plus, c'est de démontrer théoriquement et pratiquement que l'âme est immortelle et u'elle peut, après sa séparation du corps, se manifester à nos sens. — Les communications *édianimiques*, donnant des préceptes de la plus pure morale, toutes sortes d'avis salutaires, périssant des malades, doivent-elles être attribuées à l'Esprit du mal? — Satan a-t-il mais existé, ou n'est-il qu'une importation des doctrines mazdéennes dans les religions e l'Occident? — Doit-on condamner ceux qui entrent en commerce avec les Esprits, qui s provoquent à se manifester? Les manifestations *médianimiques*, au lieu d'être chose rnicieuse, ne sont-elles pas au contraire de nature à réveiller le sentiment religieux, à faire affirmer avec plus de force les vérités les plus consolantes de la religion? — Des procès de sorciers au moyen âge! Anathème à ceux qui, pendant si longtemps, en étouffant ans la flamme des bûchers la plus consolante et la plus féconde des vérités, l'ont empêchée d'éclore!

Études et Théories. — Analyses particulières d'ouvrages. — Essai de sychologie au point de vue de l'immortalité de l'âme. — La science en présence du spiri-ualisme. — Initiation aux différents modes et aux diverses natures de manifestations spiritualistes. — Traces du spiritualisme dans l'histoire et examen sous ce point de vue u livre chinois. *Des récompenses et des peines*, des *Védas*, du *Zend-Avesta* (notamment des ivres désignés sous les noms de *Vespered* et de *Boun-Dehesch*), de la *Bible*, de la *Misna*, u *Talmud* et de la *Kabale*, des *livres hermétiques*, des poésies d'Hésiode, d'Homère, de *Edda*, ainsi que des croyances des peuples sauvages, etc. — Examen, au point de vue spiritualiste, du brahmanisme, du mazdéisme, des doctrines religieuses des Chaldéens et es prêtres égyptiens, des Pélasges et des Étrusques, du judaïsme, du polythéisme, du ruidisme, du bouddhisme, du néo-platonisme, du mithriacisme, du manichéisme, du gno-sticisme, du quiétisme et d'une foule d'autres sectes religieuses. — Filiation des doctrines spiritualistes à travers les âges, leur existence dans les mystères d'Isis et de Sérapis, dans eux de Cybèle, de Samothrace et d'Éleusis, chez les francs-maçons, les templiers, les ifférentes sectes d'illuminés, etc. — Le spiritualisme constituant le fond des divers pro-édés de la magie. — Recherches sur les doctrines émises par Celse, et sur la réfutation u'en a faite Origène. — Examen des auteurs anciens qui ont écrit sur les spectres, les isions, les apparitions, les évocations, la divination, les songes, etc. — Ouvrages les plus élèbres du moyen âge et de la renaissance traitant des mêmes matières. — Auteurs spiri-ualistes des temps modernes, analyse de leurs œuvres. — Des procès de sorciers. — Coup l'œil sur les possessions et histoire de quelques-unes des plus remarquables qui aient eu ieu en divers pays.

Biographies. — M. Home, sa biographie, réflexions et réfutation à son sujet. — Pythagore, Apollonius de Thyanes, Sosipâtre, sainte Perpétue, saint Cyprien, Merlin. — Sainte Hildegarde, sainte Mechtilde, sainte Brigite, sainte Gertrude, sainte Catherine de Sienne, saint Pierre d'Alcantara, sainte Alma, saint Bernard, Agnès de Bohême, saint Dominique, saint Copertino, Marie d'Agreda, saint Bernardin, le bienheureux Gilles, la dame Diaz, Christine l'admirable, sœur Adélaïde d'Aldelhausen, Espérance Brenegolla, sainte Colette, Dalmas de Girone, Bernard de Courléon, le frère Maffei, Jeanne Rodriguez, Dominique de Jésus-Marie, Theodesca de Pise. — Élisabeth de Falkenstein, Oringa, Venturin de Bergame, Damien Vicari, le carme Franc, le dominicain Robert, Savonarole, Cardan, Nicole Aubry, Jeanne Fery, Brandano, Brocard, Marie des Valées, Antoinette Bourignon, Marie Alacoque, Élisabeth de Ramphaing, sainte Thérèse, madame Guyon, Cagliostro, Swedenborg, Jacob Bœhm, saint Martin, la voyante de Prevurts, Marie de Mœrl, Davis, Willis, etc., etc.




PUBLICATIONS MAGNÉTIQUES OU SPIRITUALISTES

QU'ON TROUVE AU BUREAU DE LA *Revue spiritualiste*

L'Immortalité, par Alfred Dumesnil 3 50
Rome chrétienne dévoilée, ou Révélation du Mystère de la Tradition apostolique . . . . 2 »
La Religion d'harmonie, par le docteur Dechenaux. 1 25
Philosophie de la religion. Théologie, Cosmologie et Pneumatologie, par M. Matter. 2 vol. in-12. . . . . 7 50
Les Ennéades de Plotin. 3 vol. 22 50
La Magicienne des Alpes, ou le Spiritualisme au XVe siècle . 2 »
Pneumatologie positive et expérimentale. *La réalité des Esprits et le phénomène merveilleux de leur écriture directe,* démontrée par le baron L. de Guldenstubbé. . . . . 5 »
Fables et Poésies diverses, par un Esprit frappeur . . . . . 2 »
La Morale universelle, par M. de Guldenstubbe. 1 volume in-12 . . . . 3 »
Le Spiritisme en Amérique, par Clémence Guérin . . . . . 1 »
Biographie de A. S. Davis, par la même. . . . . 1 »
Les Habitants de l'autre monde, Révélations d'outre-tombe, par Camille Flammarion. . . . . 1 »
Esprit de vérité, ou Métaphysique des Esprits, par D. Buret 1 50
Les Manifestations des Esprits. *Réponse à M. Viennet,* par Paul Auguez. 2 50
Spiritualisme, faits curieux, par le même 1 50
Vie de Jeanne d'Arc, dictée par elle-même à Ermance Dufaux. 3 »
Pensées d'outre-tombe, par M. et Mlle de Guldenstubbé. . . 1 »
Conversations et Poésies extranaturelles, par M. Mathieu, précédées d'*Un mot sur les tables parlantes.* 2 brochures . . 1 50
Encyclopédie magnétique et spiritualiste, par Cahagnet. 4 vol. parus. . . . . 16 »
Arcanes de la vie future dévoilée, par le même. 3 vol. . . 15 »
Affaire curieuse des possédées de Louviers, par Z. Piérart. . . . . 1 »
Vie de notre Seigneur Jésus-Christ, D'APRÈS LES VISIONS DE CATHERINE EMMERICH. 8 volumes. . . . . 16 »
Vie d'Apollonius de Tyane, par Philostrate, nouvelle traduction par M. Chassang. . . . . 7 »
Saint Martin, son maître Martinez et leurs groupes, par M. Matter . . . . 7 »

(On se charge d'adresser franco à domicile chacun des ouvrages ci-dessus, contre payement par une voie quelconque du montant de ces ouvrages augmenté de 10 p. 100 de leur prix, en plus, pour frais de poste, et de 20 p. 100 pour l'étranger. On est prié d'écrire directement et non par l'intermédiaire des libraires.)



Paris, impr. de Jouaust père et fils, 338, rue Saint-Honoré.

